

# PROGRAMME DE RELANCE DES ENTREPRISES FORESTIÈRES PHASE 1 DOCUMENT GUIDE AUX CANDIDATURES

MTI (Maine Technology Institute) a créé un plan de relance pour les entreprises forestières (Forestry Recovery Initiative, FRI) afin de distribuer 10 millions de dollars de subventions fédérales approuvées par la loi de 2021 sur la relance américaine (American Rescue Plan Act, ARPA). Ce plan attribue des subventions pour aider les entreprises forestières du Maine à se remettre des dommages causés par la pandémie de la COVID-19. Le plan FRI sera lancé en deux phases. La phase 1 fournira une aide aux entreprises de l'industrie forestière du Maine pour faire face à la pandémie. Les critères d'admissibilité et les détails du plan de la phase 2 seront annoncés prochainement. Notre objectif immédiat est de rendre les subventions de la phase 1 disponibles dès que possible.

## SUIS-JE ADMISSIBLE à la Phase 1 du Plan de relance des entreprises forestières?

Votre entreprise peut être admissible pour une subvention FRI Phase 1 si :

- Votre entreprise a une présence significative dans le Maine (25 % des employés sont dans l'État du Maine ou le siège social est dans le Maine).
- Vous exercez des activités impliquant la récolte, le transport (> 50 % des revenus des opérations forestières) ou la transformation de produits forestiers utilisant le bois du Maine
- Votre entreprise a été impactée négativement par la pandémie de COVID-19
- Vous pouvez présenter un plan clair pour utiliser les fonds FRI pour lutter directement contre les impacts économiques négatifs de la pandémie de COVID-19, subis par votre entreprise ici dans le Maine
- Votre entreprise compte moins de 250 employés à temps plein
- Vous êtes capable et disposé(e) à faire des rapports semestriels requis par la loi de l'État et fédérale
- Votre entreprise est inscrite au [Registre des sociétés de l'État du Maine - REMARQUE : Si vous êtes un\(e\) propriétaire unique, vous devez fournir des documents d'un registre municipal des entreprises valide.](#)
- Pour recevoir des subventions de relance fédérales, vous devez également enregistrer un numéro d'identification DUNS (identifiant d'immatriculation des entreprises). Pour plus d'informations sur les numéros DUNS, consultez notre [FAQ](#) ou [cliquez ici](#).

## COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE de subvention pour le Plan de relance des entreprises forestières de la phase 1?

Vous devez utiliser le [formulaire de demande pour FRI - PHASE UNE](#) pour soumettre votre candidature.

Une fois remplie, vous devez soumettre votre demande finalisée via le portail de candidature en ligne du MTI. Le portail de candidature en ligne du MTI vous demandera également de saisir les coordonnées et informations générales de votre entreprise. Vous pouvez accéder au portail de candidature en ligne du MTI à partir du [formulaire de demande](#).

## LISTE DE DOCUMENTS À JOINDRE

Avant d'accéder au portail de candidature en ligne de MTI, vous aurez besoin des documents suivants prêts à être téléchargés :

- [Formulaire de demande](#) rempli
- Formulaire W-9 signé et daté (Accédez à un [formulaire W-9 vierge ICI](#))
- Compte de résultat (ou bilan des pertes et profits) pour 2019, 2020 et 2021 (Cumul annuel jusqu'à ce jour)
- Bilan actuel

- Les propriétaires uniques peuvent fournir des déclarations de revenus fédérales pour 2019 et 2020 (au lieu du compte de résultat et du bilan des pertes et profits)
- Confirmations du registre municipal des entreprises (si non enregistré auprès de l'État du Maine)
- Numéro DUNS (identifiant requis pour recevoir un financement fédéral) [cliquez ici pour enregistrer un numéro DUNS](#)

#### **QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR FAIRE UNE DEMANDE?**

La date limite pour faire une demande est le **31 JANVIER 2022**.

#### **ET SI J'AI BESOIN D'AIDE AVEC MA DEMANDE?**

MTI propose les documents et ressources suivants pour vous aider dans le processus de candidature :

- Pour des questions générales sur le plan, appelez le 1-800-872-3838 et appuyez sur le 3
- Vous pouvez également envoyer votre question par courrier électronique à : [BizAwards.DECD@maine.gov](mailto:BizAwards.DECD@maine.gov)
- [Foire aux questions](#)
- Sessions Zoom hebdomadaires sur les demandes FRI pour répondre à vos questions spécifiques ([inscrivez-vous ici](#))
- [Ce document guide aux candidatures sera disponible dans d'autres langues utilisées couramment dans l'État du Maine](#)

#### **À QUOI PUIS-JE UTILISER LES SUBVENTIONS DU PLAN DE RELANCE DES ENTREPRISES FORESTIÈRES DE LA PHASE 1?**

Les subventions doivent être utilisées pour mettre en œuvre votre plan et lutter directement contre les impacts négatifs de la pandémie.

#### **Les dépenses suggérées peuvent inclure, sans s'y limiter :**

- Salaires et frais
- Paiements de loyer ou d'hypothèque pour les installations commerciales (sauf renonciation contraire par le bailleur/prêteur)
- Paiements pour l'eau, l'électricité, le gaz, etc.
- Achat d'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaires à l'entreprise
- Achat d'équipements liés à l'entreprise
- Investissements pour renforcer la capacité de votre entreprise à atténuer les perturbations du marché liées à la pandémie
- Dépenses engagées pour reconstituer les stocks ou autres dépenses de réouverture ou d'exploitation nécessaires.

#### **Voici des exemples de dépenses non-autorisées (la liste n'est pas exhaustive) :**

- Frais d'amortissements
- Frais de divertissement
- Activités de lobbying
- Biens et services à usage personnel
- Contravention, amendes, dommages-intérêts et autres règlements

Ces fonds doivent être dépensés pour des opérations qui sont strictement dans l'État du Maine; cependant, les opérations d'entreprises basées dans le Maine qui travaillent dans les États voisins sont autorisées. Ces subventions font l'objet d'une vérification et sont généralement considérées comme des revenus à déclarer, et devraient donc être incluses dans le revenu à déclarer au moment de la déclaration d'impôts.

#### **QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI FAIT MA DEMANDE?**

Après la date limite de candidature, votre demande sera évaluée par rapport aux directives de financement fédérales et de l'État pour évaluer l'admissibilité, et les montants des subventions seront basés sur : (1) le nombre total de

demandeurs de la subvention FRI, (2) l'intensité évaluée des impacts économiques négatifs causés par la pandémie et (3) la qualité du plan que vous proposez pour faire face aux impacts économiques négatifs causés par la pandémie.

Vous trouverez ci-dessous une fourchette estimée de la taille des subventions, en fonction du nombre d'employés à temps plein basés dans le Maine :

- Moins de 10 employés à plein temps basés dans le Maine : la fourchette estimée de la subvention est de 10 000 USD à 40 000 USD
- 10 à 50 employés à plein temps basés dans le Maine : la fourchette estimée de la subvention est de 25 000 USD à 100 000 USD
- 50 à 250 employés à plein temps basés dans le Maine : fourchette estimée de 100 000 USD à 250 000 USD (versé en plusieurs versements)

***VEUILLEZ NOTER : Le montant des subventions est sujet à changement en fonction du nombre de demandes valides reçues et de la sévérité des répercussions économiques négatives causées par la pandémie.***

MTI prévoit d'annoncer l'attribution des subventions FRI vers le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Si vous recevez une subvention FRI, MTI travaillera avec vous pour élaborer un contrat de subvention qui décrit les conditions de financement, y compris les exigences fédérales et de l'État en matière de rapports, qui sont obligatoires auprès du MTI concernant vos progrès et qui doivent être faits tous les six (6) mois jusqu'en 2027. Les rapports seront rédigés au moyen de questionnaires en ligne.

## **ASSISTANCE AUX CANDIDATURES - COMMENT REMPLIR LA DEMANDE**

Vous devez utiliser le [formulaire de demande](#) (A) pour rédiger votre demande.

Le formulaire de demande est divisé en quatre (4) sections :

1. Impacts économiques négatifs de la pandémie de COVID-19
2. Plan d'intervention face à la pandémie
3. Formulaire de budget du plan d'intervention face à la pandémie
4. Structure de l'entreprise et états financiers

Vous pouvez utiliser le formulaire de demande pour fournir vos réponses pour chaque section de 1 à 4 ou vous pouvez rédiger vos réponses dans un document distinct. Une fois rempli, vous devez télécharger votre document de demande dans le portail de candidature en ligne du MTI, ainsi que les documents financiers identifiés ci-dessous :

### **LISTE DE DOCUMENTS À FOURNIR SUR LE PORTAIL DE CANDIDATURE EN LIGNE**

Avant d'accéder au portail de candidature en ligne de MTI, vous aurez besoin des documents suivants prêts à être téléchargés :

- [Formulaire de demande rempli](#)
- Formulaire W-9 signé et daté (Accédez à un [formulaire W-9 vierge ICI](#))
- Compte de résultat (bilan des profits et pertes) pour 2019, 2020 et 2021 (Cumul annuel jusqu'à ce jour)
- Bilan actuel
- Les propriétaires uniques peuvent fournir des déclarations de revenus fédérales pour 2019 et 2020 (au lieu du compte de résultat et du bilan des pertes et profits)
- Confirmation du registre municipal des entreprises (si non enregistré auprès de l'État du Maine)
- Numéro DUNS (identificateur requis pour recevoir un financement fédéral)

Pour accéder au portail de candidature en ligne du MTI, vous aurez besoin d'une adresse électronique active pour créer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe – une fois que vous avez rempli cette demande et compilé les documents financiers requis, vous pouvez accéder au lien du portail de candidature en ligne du MTI à partir du formulaire de demande.

Lorsque vous vous connectez au portail de candidature en ligne du MTI, il vous sera demandé de saisir des informations générales sur votre entreprise et votre demande de subvention dans les formulaires en ligne. Il vous sera également

demandé de signer électroniquement la déclaration de confidentialité du MTI dans le portail de candidature en ligne – à titre indicatif, cette déclaration est également fournie à la fin du formulaire de demande.

[Si vous avez des questions concernant votre candidature, vous pouvez vous inscrire à nos sessions hebdomadaires de support en ligne, offertes les mercredis à 11 h 30.](#)

Nous souhaitons soutenir votre entreprise au moment où vous vous remettez de la pandémie et allez de l'avant en 2022!

---